



# Prise de position : Tarification et financement Advanced Practise Nurse (APN) dans le cadre domestique

---

Date : Avril 2025  
Auteurs et auteur : Aline Kurmann, Franziska Adam, Patrick Imhof

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
1.1	Objectif de la prise de décision .....	2
1.2	Situation de départ .....	2
<b>2</b>	<b>Rôles des APN dans les soins ambulatoires.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Argumentation.....</b>	<b>3</b>
3.1	Pas de morcellement des soins ambulatoires.....	3
3.2	Évaluation des prestations APN dans le cadre domestique .....	4
3.3	Analyse critique du financement des prestations APN dans le cadre domestique.....	5
<b>4</b>	<b>Conclusion et demandes .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Bibliographie.....</b>	<b>7</b>

# 1 Introduction

## 1.1 Objectif de la prise de position

L'objectif de cette prise de position est d'exposer pourquoi un financement uniforme, adéquat et indépendant de l'employeur des APN dans les contextes ambulatoire et domestique est indispensable. Il vise également à mettre en lumière le rôle central des APN dans ces contextes et à démontrer leur contribution à la qualité, à la continuité et à l'efficacité des soins.

## 1.2 Situation de départ

Dans le cadre de la transformation en cours des systèmes de santé - souvent appelée «Community Turn» - de nombreux pays européens encouragent de manière ciblée le recours aux APN qui prennent notamment en charge des prestations complexes à domicile. Le dernier rapport de l'OCDE illustre ces développements à l'aide d'aperçus comparatifs. La pertinence et l'efficacité du rôle des APN sont étayées par une vaste littérature scientifique qui s'appuie sur l'expérience pratique de nombreux pays (Brownwood & Lafortune, 2024) .

Dans le cadre de la deuxième étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, il est prévu de régler juridiquement le rôle des APN - mais sans fixer de base de financement contraignante. Celle-ci sera réglée ultérieurement. Pour l'instant, aucune adaptation de la LA-Mal n'est prévue. Aide et soins à domicile Suisse est impliqué dans ce processus avec d'autres parties prenantes comme l'ASI, H+, curaviva et senesuisse dans le cadre d'un sounding board élargi de l'OFSP qui prévoit de soumettre des propositions correspondantes au Conseil fédéral d'ici fin 2025. Le Conseil fédéral présentera déjà probablement fin mai 2025 la réglementation concernant le niveau master au Parlement dans le cadre du message sur la mise en œuvre de la 2e étape.

Actuellement, l'OFSP se concentre sur une stratégie de financement qui couvre en premier lieu les prestations APN au sein des cabinets médicaux - dans la mesure où celles-ci sont effectuées sur mandat ou sur ordre d'un médecin. Les activités des APN dans les établissements médico-sociaux et dans les services d'aide et de soins à domicile continueront d'être rémunérées par l'actuelle ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et par le financement résiduel cantonal.

Aide et soins à domicile Suisse demande une réglementation de financement uniforme, indépendante de l'employeur, qui permette d'engager des APN en fonction de l'ensemble de leurs compétences, en fonction des besoins et de manière efficace en termes de soins - indépendamment du lieu de travail, que ce soit dans un cabinet médical, un hôpital, un établissement médico-social ou à domicile par l'Aide et soins à domicile.

Une enquête menée par Aide et soins à domicile Suisse auprès de ses membres (de décembre 2024 à janvier 2025) montre clairement l'importance croissante des APN dans les soins ambulatoires : Une entreprise d'aide et de soins à domicile interrogée sur quatre emploie déjà des APN, et une sur sept fait appel à des APN dans le cadre d'un modèle d'intervention interentreprises. Il est en outre remarquable que toutes les organisations d'aide et de soins à domicile participantes employant plus de 100 équivalents temps plein aient recours à des APN.

En Suisse romande, les organisations d'aide et de soins à domicile AVASAD (VD) et IMAD (GE) se sont associées à l'Institut de soins infirmiers IUFERS de l'Université de Lausanne et au CHUV pour mettre en place les APN de manière ciblée dans l'Aide et soins à domicile. L'objectif de ce partenariat innovant est de développer un nouveau modèle de soins à domicile qui réponde aux défis actuels du système de santé. Le projet est soutenu par la Fondation Leenaards et vise à améliorer sensiblement la qualité et la continuité des soins.

## **2 Rôles des APN dans les soins ambulatoires**

Les soins ambulatoires considèrent les APN comme un rôle professionnel essentiel pour renforcer les soins intégrés, améliorer la qualité des soins et promouvoir l'attractivité de la profession infirmière.

### **1. Renforcer les soins intégrés**

Les APN à domicile jouent un rôle central dans la coordination et le développement des soins intégrés. Leur intervention améliore l'accès aux conseils en matière de soins et aux connaissances spécialisées, notamment par le biais de consultations d'aide et de soins à domicile pour les proches ou en coopération avec les hôpitaux. En outre, les APN effectuent des dépistages et des évaluations à l'aide d'instruments standardisés (par exemple sur la cognition, la dépression, l'alimentation ou la fragilité/Frailty) afin de détecter les risques à un stade précoce et de mettre en place des interventions ciblées. Leur contribution permet de resserrer les liens entre les structures de soins ambulatoires, hospitalières et médicales.

### **2. Valorisation de la profession infirmière**

La possibilité d'exercer en tant qu'APN dans le secteur ambulatoire augmente l'attractivité de la profession infirmière, car il est possible d'utiliser des compétences d'action élargies et d'assumer des activités exigeantes. Il s'agit notamment de soins complexes de plaies et de stomies, y compris des prescriptions thérapeutiques, ainsi que de dépistages gériatriques multidimensionnels accompagnés d'évaluations ciblées. Les APN peuvent également réaliser des examens cliniques et physiques ciblés, adaptés aux symptômes ou troubles présentés, afin d'orienter la prise en charge. Ces compétences élargies permettent non seulement de mieux cibler les soins, mais ouvrent également de nouvelles perspectives professionnelles.

### **3. Amélioration de la qualité des soins**

Les APN renforcent les soins de base destinés aux personnes vivant à domicile grâce à des visites coordonnées en collaboration avec les médecins généralistes. Elles ou ils apportent en outre une contribution importante à la prévention et à la promotion de la santé, notamment par le biais du «social prescribing» : ils sensibilisent et habilite les «link workers» ainsi que d'autres personnes ressources (par ex. aide de voisinage) afin de lutter contre l'isolement social et la solitude. Un autre aspect essentiel de leur activité est le conseil et le coaching. Une mesure concrète dans ce domaine est l'éducation à la médication - notamment en ce qui concerne la gestion des effets secondaires et la surveillance des effets. L'objectif est de réduire les interactions médicamenteuses indésirables.

### **4. Décharge et soutien de l'équipe interprofessionnelle**

Les APN assument une fonction de coordination centrale dans l'organisation et la réalisation de discussions de cas interprofessionnelles et de tables rondes dans des situations de soins complexes. Grâce à leur expertise clinique, les APN soulagent l'équipe, favorisent la collaboration avec d'autres groupes professionnels et contribuent à une amélioration durable de la qualité des soins. Leur contribution permet une prise de décision ciblée et interdisciplinaire et optimise l'utilisation des ressources au sein du système de santé. Dans le domaine ambulatoire à domicile, les APN peuvent contribuer à réduire les transferts vers les cabinets médicaux, les hôpitaux et les EMS.

## **3 Argumentation**

### **3.1 Pas de segmentation des soins ambulatoires**

La motion déposée en 2019 «Mettre en place de nouveaux modèles de soins pour combler les lacunes de la couverture médicale» de la conseillère nationale Marianne Streiff-Feller souligne la complexité croissante des soins aux patientes et patients et la nécessité de solutions efficaces et économiques. Les APN ont été identifiés comme une possibilité centrale d'améliorer la qualité des soins. L'accent a été mis en particulier sur la capacité des APN, grâce à leur formation spécialisée élargie, à travailler dans différents contextes de soins et à jouer un rôle de premier plan dans la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques

au sein d'équipes multidisciplinaires. Cela comprend notamment les cabinets médicaux, les hôpitaux ainsi que les soins de longue durée et les soins palliatifs (Streiff-Feller, 2019) .

Depuis des années, le secteur de l'aide et des soins à domicile enregistre la plus forte croissance annuelle dans le domaine de la santé en Suisse. La demande de prestations d'aide et de soins à domicile a augmenté de 88 % depuis 2011, ce qui entraîne un besoin croissant de personnel qualifié dans le domaine des soins. Le nombre de clientes et de clients soignés est passé d'environ 251 000 en 2011 à environ 465 000 en 2023 (évaluations d'Aide et soins à domicile Suisse). Les facteurs d'influence sont, outre le principe «l'ambulatoire avant le stationnaire», l'évolution démographique, le transfert croissant de l'accompagnement dans l'environnement domestique (évolution de la médecine, de la technique et des soins) ainsi que la réduction de la durée d'hospitalisation. Avec la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS), l'ambulantisation va s'accélérer et les services d'aide et de soins à domicile vont devenir encore plus importants à l'avenir. Ces évolutions entraînent un accompagnement de plus en plus complexe et différencié de la clientèle ambulatoire.

Dans son rapport de 2023, la Médecine Universitaire Suisse souligne l'importance des APN dans les soins de base ainsi que dans les soins spécialisés, en particulier pour les malades chroniques, les personnes âgées et d'autres groupes de patientes et de patients vulnérables (Médecine Universitaire Suisse, 2023) . 72 % des clientes et clients des services d'aide et de soins à domicile mandatés ont plus de 65 ans, tandis que les 28 % restants appartiennent à un groupe vulnérable, notamment les enfants, les clientes et les clients en soins palliatifs et les personnes atteintes de maladies oncologiques ou psychiatriques.

La base de discussion du soundingboard pour la révision de la loi sur les professions de la santé (LPS) fait explicitement référence à l'importance des APN dans les soins stationnaires et ambulatoires. Il serait contre-productif d'exclure le financement des APN dans le domaine des soins ambulatoires lors d'une future réglementation. Cela ne tiendrait pas compte de l'ambulantisation et de la complexité croissantes du secteur de l'aide et des soins à domicile. De même, les compétences des APN resteraient inutilisées pour soulager les autres secteurs.

### **3.2 Évaluation des prestations APN dans le cadre domestique**

Selon Médecine Universitaire Suisse (2023), les APN travaillent souvent dans des équipes interprofessionnelles et font le lien entre les soins spécialisés et les soins de base. Une enquête d'Aide et soins à domicile Suisse de 2025 montre que les APN sont employés au sein des organisations d'aide et de soins à domicile et qu'ils travaillent également pour plusieurs organisations. L'enquête démontre que les APN améliorent la sécurité de la clientèle et la qualité des soins tout en soulageant l'équipe soignante grâce à leurs connaissances spécialisées élargies.

La base de discussion de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) prévoit que les APN puissent effectuer des bilans de santé de manière autonome, effectuer des visites et des consultations dans les lieux de vie et de soins, demander des tests diagnostiques et prescrire des traitements médicamenteux et non médicamenteux. Cela répond aux besoins de l'Aide et soins à domicile et comble une lacune existante en matière de soins (Office fédéral de la santé publique OFSP, 2024) .

La motion 22.3163 du conseiller national Andri Silberschmidt sur le «renforcement des compétences numériques des professionnels de la santé» demande qu'outre des connaissances approfondies dans l'utilisation d'instruments numériques, des compétences plus poussées soient garanties dans les domaines de la collaboration interprofessionnelle, de la communication, du diagnostic, du suivi des patientes et des patients et de l'acquisition continue de connaissances (Silberschmidt, 2022) . Ces exigences montrent que les concepts de soins modernes misent de plus en plus sur le soutien numérique et des formes de coopération flexibles.

Face à ces évolutions, l'argument de la séparation géographique entre le personnel médical et le personnel soignant spécialisé perd de plus en plus de sa pertinence. Les technologies modernes permettent aujourd'hui une collaboration efficace et de qualité, même à distance.

Ainsi, les soins interprofessionnels à domicile sont non seulement réalisables, mais également orientés vers l'avenir - avec les APN comme interface centrale dans le processus de soins. De plus, les visites à domicile font partie des tâches prévues pour les APN dans le contexte de la médecine de famille. Dans ce contexte, l'argument en faveur d'une proximité géographique nécessaire semble peu convaincant.

### **3.3 Analyse critique du financement des prestations APN dans le cadre domestique**

La facturation des prestations APN par le biais des mécanismes de financement des soins existants facilite leur intégration dans le système actuel et évite la création de nouveaux tarifs ou de nouvelles voies de facturation. Toutefois, sans un financement adéquat des APN par le biais de tarifs spécifiques ou de fonds supplémentaires, les organisations d'aide et de soins à domicile ne sont pas en mesure de supporter les coûts de personnel plus élevés de ces professionnels par rapport au personnel soignant ordinaire. Une lacune de financement aurait pour conséquence que les organisations d'aide et de soins à domicile dépendraient davantage d'un financement résiduel complémentaire de la part des cantons ou des communes. Or, ces derniers sont déjà de plus en plus sous pression en raison de l'augmentation des coûts de la santé et de la baisse de 3,6 % des contributions OPAS depuis 2020. Un financement durable et ciblé est donc essentiel pour garantir à long terme l'intégration des APN dans les services d'aide et de soins à domicile et pour assurer la qualité des soins dans le secteur ambulatoire.

Il existe également un risque qu'une facturation non différenciée par le biais des prestations de soins ne reconnaisse pas à leur juste valeur les compétences cliniques élargies des APN. À long terme, cela pourrait limiter leur présence sur le terrain et conduire à un sous-emploi de leurs expertises (comme c'est déjà partiellement le cas aujourd'hui). Une tarification appropriée des prestations APN pourrait également rendre l'Aide et soins à domicile et les soins de longue durée plus attrayants. Une promotion ciblée des APN en tant que spécialistes contribue à renforcer la collaboration interprofessionnelle en intégrant directement leurs connaissances dans la pratique quotidienne des soins. Cela permet de décharger le personnel infirmier et d'améliorer la qualité des soins.

En outre, il est essentiel de reconnaître les APN comme un groupe professionnel à part entière, avec des modèles de facturation compréhensibles et uniformes, au lieu de les intégrer dans le financement général des soins avec un mandat limité. Sans une délimitation claire et une rémunération appropriée, la profession risque de ne pas s'établir durablement et de dissuader les candidates et les candidats potentiels de suivre une formation d'APN.

## 4 Conclusion et demandes

La réglementation et le financement des APN dans le secteur ambulatoire doivent être uniformes et adaptés aux besoins. Un morcellement des activités APN en fonction du contexte de soins serait contre-productif et désavantagerait systématiquement certains secteurs de soins. Un financement inégal entre les cabinets médicaux, les organisations d'aide et de soins à domicile et les établissements médico-sociaux constituerait un désavantage économique pour l'Aide et soins à domicile, réduirait considérablement l'attractivité de l'activité dans ce domaine et ne permettrait pas d'exploiter un potentiel important. Compte tenu de l'augmentation des besoins en soins ambulatoires et de la pénurie croissante de personnel qualifié, cela pourrait entraîner un transfert accru du personnel qualifié vers les cabinets médicaux. Il faut absolument empêcher une telle évolution, qui aggraverait encore la pénurie de personnel qualifié.

Le domaine d'activité des APN au sein de l'Aide et soins à domicile se distingue clairement de celui des infirmières et des infirmiers diplômés et des soins de médecine générale. La facturation actuelle via les tarifs de soins existants ne tient pas compte du rôle élargi et des compétences des APN. Une tarification indépendante avec une rémunération appropriée est donc indispensable.

Pour que les APN puissent exploiter pleinement leur potentiel dans le domaine ambulatoire, un financement indépendant de l'employeur et adapté aux besoins est essentiel. C'est la seule façon de garantir que les APN puissent travailler aussi bien dans les cabinets médicaux que dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et, en particulier, dans l'Aide et soins à domicile. Aujourd'hui déjà, les APN apportent une contribution précieuse à la qualité des soins et à la décharge des équipes interprofessionnelles dans le cadre du domicile. Un financement viable doit tenir compte de cette réalité et rémunérer correctement les APN en tant que professionnelles et professionnels indispensables du système de santé.

## 5 Bibliographie

- Brownwood, I., & Lafortune, G. (2024). Advanced practice nursing in primary care in OECD countries: Recent developments and persisting implementation challenges. *OECD Health Working Papers*(165), 14-15. doi:<https://doi.org/10.1787/8e10af16-en>
- Office fédéral pour la santé publique (OFSP) (2024). *Diskussionsgrundlage vom Sounding Board Revision GesBG: Tätigkeiten und Kompetenzen von Pflegeexpertinnen und Pflegeexperten mit erweitertem Berufsprofil (Advanced Practice Nurses APN)*. Bern.
- Silberschmidt, A. (2022). 22.3163 Motion Renforcement des compétences numériques chez les professionnels de la santé. Berne. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20223163%20abgerufen>
- Streiff-Feller, M. (2019). 19.4278 Postulat: Mettre en place de nouveaux modèles de soins pour combler les lacunes de la couverture médicale. Berne. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194278%20abgerufen>
- Médecine Universitaire Suisse. (Mai 2023). *Arbeitspapier unimedsuisse zur Entwicklung eines Berufsprofils «Nurse Practitioner»*. Von unimedsuisse: [https://www.unimedsuisse.ch/application/files/3616/8372/1689/20230502\\_unimedsuisse\\_ArbeitspapierNP\\_DE.pdf](https://www.unimedsuisse.ch/application/files/3616/8372/1689/20230502_unimedsuisse_ArbeitspapierNP_DE.pdf) abgerufen